

CARTES D'ACCÈS

EN DÉCHETTERIE

À partir du
2 décembre,
l'accès se fera
UNIQUEMENT
par badge

Pour offrir un service toujours plus adapté, la communauté de communes Moselle et Madon met en place pour les habitants et les entreprises de son territoire le contrôle d'accès à la **déchetterie située Parc Moselle Rive Gauche à Messein**.

À partir du **04 novembre 2019**, présentez-vous au pôle technique Moselle et Madon muni des pièces suivantes :

Particuliers :

- Justificatif de domicile
- Carte d'identité
- Taxe d'habitation

Professionnels :

- Document justifiant de l'identité de l'entreprise (extrait K-BIS de moins de 3 mois)
- Autorisation de l'employeur à retirer le badge



- > Le nombre de passages reste illimité
- > Le dépôt de déchets reste limité à 3m³ par jour

Pôle technique Moselle et Madon

Cap Fileo - 39 allée Louis Martin - 54230 Neuves-Maisons - Tél : 03 83 26 01 57